

**Commission permanente sur la culture,
le patrimoine et les sports**

***Consultation publique sur le projet de
Plan d'action en patrimoine 2017-2022***

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
Le 12 juin 2017**



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENTE

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement de Saint-Laurent

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Christine Gosselin
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

MEMBRES

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

Mme Michelle Di Genova Zammit
Arrondissement d'Anjou

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Pierre L'Heureux
Arrondissement de Verdun

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 12 juin 2017

*Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, le rapport et les recommandations issus de la consultation publique sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -

*Michèle D. Biron
Présidente*

- Original signé -

*Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1- LE PROCESSUS D'EXAMEN	4
2- LE PROJET DE PLAN D'ACTION EN PATRIMOINE 2017-2022 : <i>S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise</i> :.....	6
2.1 – L'ÉLABORATION DU PROJET DE PLAN D'ACTION : UNE DÉMARCHE OUVERTE ET ÉVOLUTIVE	6
2.2 – LES GRANDS ENJEUX ET LES AXES TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS	7
2.3 – LES QUATRE ACTIONS ET LEURS FICHES DE PRÉSENTATION	8
a) Action 1 : Agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires.....	8
b) Action 2 : Assurer la mise en valeur du patrimoine modeste	9
c) Action 3 : Soutenir la requalification d'ensembles identitaires	10
d) Action 4 : Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance	11
3- COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES : L'analyse de la Commission	12
3.1 – LES DÉFIS CONTEMPORAINS ET L'IMPORTANCE DE RENOUVELER L'ACTION EN PATRIMOINE	12
3.2 – CONCERTATION ET RESPONSABILITÉ PARTAGÉE : LA VILLE COMME LEADER EXEMPLAIRE ET PROACTIF 13	
3.3 – TRANSPARENCE ET DÉMOCRATISATION : LE CITOYEN, PREMIER PARTENAIRE DU PLAN D'ACTION	14
3.4 – LES MESURES PROPOSÉES	15
a) Action 1 : Un cadre de travail municipal en interaction avec le milieu	15
b) Action 2 : Le soutien à la mise en valeur du patrimoine privé	15
c) Action 3 : Agir en amont pour une reconversion durable des ensembles identitaires	16
d) Action 4 : Le développement d'un « savoir collectif montréalais » en patrimoine.....	17
CONCLUSION	17
LES RECOMMANDATIONS	18
ANNEXE 1 : Résolution CM17 0173	23
ANNEXE 2 : Liste des représentants de la Ville de Montréal concernés	24
ANNEXE 3 : Liste des participants à la consultation publique	25

INTRODUCTION

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a reçu du conseil municipal, le 20 février 2017, le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*.

Premier plan d'action à découler de la nouvelle Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville, le projet de Plan d'action en patrimoine a été préparé dans la perspective de mettre à jour la Politique du patrimoine adoptée en mai 2005 et d'en extraire les priorités d'action les plus pertinentes pour les cinq prochaines années. Dans ce contexte, la consultation publique constituait une étape en vue de l'adoption d'une version finale du Plan d'action qui permettra d'actualiser les pratiques et de répondre aux besoins les plus pressants qui se présentent aujourd'hui en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine à Montréal. La résolution CM17 0173 en lien avec le présent mandat est jointe en annexe (Annexe 1).

L'examen public du projet de Plan d'action s'est déroulé en deux temps : une première séance publique, tenue le 29 mars 2017, a donné lieu à la présentation du projet de Plan d'action par Mme Nathalie Martin, alors chef de la Division du patrimoine au Service de la mise en valeur du territoire et par M. Sylvain Ducas, directeur de la Direction de l'urbanisme, de laquelle relève la Division du patrimoine au même service. Quatre assemblées publiques ont par la suite été organisées au début de mai 2017 afin d'entendre les citoyens et acteurs montréalais du patrimoine interpellés par les enjeux traités dans le projet.

Au terme de cette période d'audition des mémoires et opinions, la Commission s'est réunie à trois reprises en séance de travail pour analyser les commentaires et les mémoires reçus, puis elle a formulé ses recommandations, qu'elle a adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une assemblée publique tenue le 8 juin 2017.

1- LE PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'examen du projet de Plan d'action a débuté par le déploiement d'une stratégie de communication dédiée, élaborée par le Service des communications, en collaboration avec le Service du greffe. En plus de la parution, 14 jours avant la tenue de la première assemblée, dans deux quotidiens montréalais (un francophone et un anglophone), d'avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation, les opérations de communication ont été orientées de manière à cibler différents publics : citoyens ayant un intérêt pour le patrimoine, partenaires de la Ville, universités, sociétés de développement commercial, arrondissement et services municipaux concernés, etc. L'objectif était de faire connaître les orientations du projet de Plan d'action et de susciter une participation large des Montréalais, à toutes les étapes de la consultation publique.

Le projet de Plan d'action a ainsi été rendu disponible dès la mi-février sur la page dédiée à la consultation sur le site web des commissions permanentes, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et les 45 bibliothèques de la Ville. Par la suite, une invitation à participer a été directement expédiée par courriel à plusieurs centaines de citoyens et d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Un communiqué a aussi été transmis à tous les médias nationaux et locaux, accompagné de communications médiatiques ciblées. L'information a enfin été diffusée par le biais du web et des médias sociaux, à partir des

diverses plates-formes de la Ville de Montréal (y compris par la publication d'une annonce sur la page d'accueil du site web de la Ville), et des pages Facebook et Twitter des commissions permanentes.

Il est à noter qu'en raison des conditions météorologiques extrêmes ayant forcé le report de la première assemblée prévue pour la présentation publique du dossier le 15 mars 2017, la plupart des activités de communication relatives à cette assemblée ont été menées à deux reprises à quelques semaines d'intervalle.

Au total, ce sont près d'une centaine de personnes qui se sont présentées à l'une ou l'autre des six assemblées publiques tenues dans le cadre de cette consultation, dont deux comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens.

Reprise le 29 mars 2017, l'assemblée publique de présentation du projet de Plan d'action a dans un premier temps été l'occasion, pour la Division du patrimoine, d'expliquer en détail le processus ayant mené à la préparation de ce document ainsi que ses principales orientations. Les représentants de la Ville ont en outre pu répondre à des questions d'éclaircissement soumises par les quelque 30 personnes présentes. Plusieurs d'entre elles en ont profité pour émettre leurs premiers commentaires à propos de ce projet, commentaires dont la Commission a tenu compte dans la poursuite de ses travaux.

La Commission tient à remercier l'ensemble des représentants du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, dont le soutien et l'expertise ont été très appréciés, particulièrement au moment de l'analyse des mémoires et de la préparation des recommandations. La liste des personnes-ressources ayant contribué à cet exercice est présentée à l'Annexe 2 de ce rapport.

Au cours de la période d'audition des mémoires, la Commission a entendu plus de 40 personnes, représentant 25 organismes et institutions, qui ont pris la parole pour présenter leurs mémoires ou émettre des commentaires (notons que deux présentations ont également été faites par des citoyens à titre personnel). De plus, sept mémoires ont été déposés sans être présentés verbalement. Les noms des personnes et des organismes qui sont intervenus lors de chacune des séances publiques ou qui ont déposé un mémoire écrit sont mentionnés à l'Annexe 3. Tous les mémoires et opinions en question ont été versés sur le site web des commissions permanentes au lendemain de leur présentation ou de leur dépôt. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la page dédiée à la consultation sur le site web des commissions permanentes, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal. Les documents d'information présentés en soutien à cette consultation sont par ailleurs disponibles sur le web.

2- LE PROJET DE PLAN D'ACTION EN PATRIMOINE 2017-2022 : *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*

Depuis 2005, l'action de la Ville de Montréal et de ses partenaires en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine est définie en fonction des orientations contenues dans la Politique du patrimoine. À partir d'une conception large du patrimoine, qui englobe tant ses dimensions matérielles et qu'immatérielles, cette Politique a permis, depuis les 12 dernières années, grâce aux divers chantiers mis en œuvre, de « développer une vision collective et une responsabilité partagée à l'égard du patrimoine montréalais », désormais considéré comme un véritable « levier de développement culturel, social et économique »¹.

Alors que Montréal célèbre le 375^e anniversaire de sa fondation et qu'une nouvelle Politique de développement culturel est sur le point d'être adoptée, la Ville a souhaité cibler les enjeux abordés par la Politique du patrimoine qui interpellent aujourd'hui le plus les Montréalais et actualiser ses pratiques d'intervention en conséquence. Le résultat de cette démarche, contenu dans le projet de Plan d'action soumis à la consultation publique, ne vise donc pas à réviser la Politique du patrimoine, dont les grandes orientations demeurent en effet toujours pertinentes, mais bien à assurer que sa mise en œuvre permettra, pour les cinq prochaines années, de relever efficacement les défis qui se posent dans le contexte actuel pour ce qui concerne la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais.

2.1 – L'élaboration du projet de Plan d'action : une démarche ouverte et évolutive

Afin d'identifier les préoccupations du milieu demandant une action immédiate de la Ville, la Division du patrimoine a tenu, dès novembre 2015, des consultations préalables auprès d'une centaine d'experts, notamment en arrondissement. À travers cette démarche collaborative, il s'agissait de développer une réflexion collective par laquelle l'engagement et la créativité des acteurs en patrimoine pourraient être mobilisés, d'une part, dans l'objectif d'élaborer un projet de Plan d'action ancré dans la réalité montréalaise, mais également, d'autre part, en vue d'appuyer sa mise en œuvre éventuelle sur le « système des acteurs tant internes qu'externes à l'appareil municipal, qui sont en mesure d'agir pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'identité urbaine montréalaise »².

Ces échanges ont culminé par les *Entretiens d'avril 2016*, qui ont réuni quelque 120 intervenants provenant d'horizons divers autour de thématiques patrimoniales prioritaires. Les thématiques en question portaient essentiellement sur des objets du patrimoine matériel dont la situation a préoccupé et mobilisé les Montréalais au cours des dernières années (bâtiments municipaux patrimoniaux ; parcs, places publiques, voies piétonnes et terrains publics patrimoniaux ; ensembles hospitaliers et propriétés gouvernementales patrimoniales excédentaires ; lieux de culte ; bâtiments institutionnels, conventuels et scolaires ; bâtiments privés vacants ou vulnérables). Les idées et pistes de solution ayant émergé des discussions tenues lors des *Entretiens* impliquaient pour la plupart le croisement des compétences et des ressources propres à de multiples domaines : patrimoine, culture, design, urbanisme, développement social, développement économique et développement durable.

À partir de ces constats, la Ville a opté pour l'adoption d'une approche transversale permettant de redéfinir les problématiques et de les aborder par le biais de pratiques d'intervention axées

¹ Ville de Montréal, *Projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 – S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, 15 février 2017, p. 9.

² *Ibid.*, p. 10.

sur la capacité d'action des acteurs politiques, sociaux, culturels et économiques concernés par la gestion durable du patrimoine montréalais³. Dans cette approche, le rôle précis que la Ville se propose de jouer est celui d'un leader proactif œuvrant comme facilitateur et catalyseur de l'action de ces différents intervenants. Le projet de Plan d'action a donc été défini de manière à favoriser et soutenir l'apprentissage collectif, à faciliter la mobilisation des ressources autour d'actions précises et à réaliser de meilleurs projets, fruits des convergences des initiatives de ces acteurs internes et externes. La démarche ouverte retenue a également amené la Ville à choisir de miser sur l'expérimentation et l'amélioration continue, par des actions qui répondent aux besoins concrets sur le terrain et qui assurent une mise en œuvre réussie dont rendent compte des indicateurs de résultats.

Cette démarche d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'action se veut non seulement ouverte, mais évolutive, de nouvelles actions pouvant s'ajouter à celles prévues dans le projet tout au cours de sa période de mise en œuvre. L'adoption éventuelle de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, créera vraisemblablement à ce titre un contexte nouveau, qui rendra nécessaire une certaine adaptation des actions contenues dans le Plan.

2.2 – Les grands enjeux et les axes transversaux identifiés

L'étude des thématiques présentées ci-dessus lors des *Entretiens d'avril 2016* a permis d'identifier six grands enjeux qui se situent dans leur prolongement et que le projet de Plan d'action aborde à travers les moyens de mise en œuvre retenus. Au-delà des éléments du patrimoine montréalais auxquels il importe d'accorder aujourd'hui une attention particulière, ces enjeux se présentent comme autant d'occasions de déployer des actions de valorisation de l'identité urbaine qui répondent aux mutations récentes de la société montréalaise et aux nouveaux défis que celles-ci posent pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de la métropole. Il s'agit :

- 1) De la conservation et de la mise en valeur des bâtiments vacants, ce qui comprend les bâtiments privés et les grands ensembles architecturaux;
- 2) De l'entretien des immeubles publics et privés, pour lequel il n'existerait à l'heure actuelle aucun programme de soutien (contrairement à la restauration) ;
- 3) De la gestion durable des bâtiments et des lieux;
- 4) Du développement de la connaissance des éléments qui composent l'identité urbaine montréalaise et de sa diffusion en vue de la création d'une intelligence collective (notamment la liste des bâtiments patrimoniaux, toujours très mal connue);
- 5) De la commémoration des diverses facettes de l'identité montréalaise par l'élaboration d'une vision partagée et le développement de moyens de narration originaux (entre autres par la toponymie);
- 6) De l'innovation en matière de financement des actions en patrimoine, tant pour l'entretien que pour la conception et la réalisation des projets.

³ Les acteurs identifiés dans le projet de Plan d'action sont les suivants : élus et fonctionnaires municipaux de la ville centre et des arrondissements, propriétaires d'immeubles privés et publics (par exemple les commissions scolaires), gouvernements du Québec et du Canada et leurs mandataires, promoteurs immobiliers, représentants de la société civile et des groupes d'intérêt qui militent pour la défense du patrimoine, acteurs financiers qui contribuent à rendre les projets possibles, entrepreneurs urbains émergents, et enfin, citoyens qui vivent dans la ville et sont attachés au patrimoine ou engagés dans sa mise en valeur (*Ibid.*, p. 13).

Les conversations entre experts, praticiens, citoyens, étudiants, professionnels et élus municipaux suscitées par les *Entretien d'avril 2016* ont également permis de mettre au jour cinq axes transversaux auxquels chacune des actions proposées dans le Plan doit pouvoir être arrimée :

- 1) le renouvellement du rôle de la Ville en tant que leader en patrimoine ;
- 2) la création de l'intelligence collective et le partage de la connaissance ;
- 3) l'amélioration des processus d'analyse, de liaison et de soutien, notamment pour que tous les acteurs dans tous les arrondissements « parlent le même langage » ;
- 4) le développement des façons de faire et d'outils proprement montréalais ;
- 5) l'innovation en matière de stratégie de financement.

Ces axes transversaux doivent permettre de structurer l'action de la Ville pour la période 2017-2022 afin d'assurer une adaptation et un renouvellement du rôle qu'elle joue en appui à la protection et à la mise en valeur du patrimoine sur son territoire. Les deux derniers axes apparaissent d'une importance toute particulière dans le contexte où la Loi sur le statut de métropole pourrait par exemple permettre à la Ville de se doter de nouveaux pouvoirs sur le plan de la fiscalité patrimoniale.

2.3 – Les quatre actions et leurs fiches de présentation

Pour répondre au besoin d'ancrage dans la réalité, essentiel à la réussite d'un Plan d'action qui repose sur la collaboration des acteurs et sur l'implication citoyenne, les enjeux et axes transversaux mentionnés ci-dessus se déclinent dans quatre grandes actions essentielles à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années. Le projet de Plan d'action présente ces quatre actions sous forme de fiches qui comportent, dans chacun des cas, un descriptif, l'objectif visé, les moyens de mise en œuvre, les mesures de suivi et les indicateurs de résultats. Ces indicateurs permettront d'évaluer, tant qualitativement que quantitativement, si les moyens de mise en œuvre sont efficaces et de les ajuster, au besoin. Ils sont donc appelés à gagner en précision au fur et à mesure que les actions progresseront.

Les fiches d'action contiennent par ailleurs des informations sur le grand enjeu ou les grands enjeux auxquels chacune des actions répond, de même que sur les axes transversaux auxquels on peut l'associer. Enfin, les fiches mentionnent quels sont les croisements des domaines d'expertise interpellés par chacune des actions (culture, design, développement durable, développement économique, développement social et urbanisme).

Conformément à la démarche collective privilégiée pour l'élaboration du projet de Plan d'action, les objectifs associés à chacune des actions y sont formulés de manière à mobiliser tous les acteurs concernés, tant internes qu'externes à l'administration municipale. Par le suivi qui est prévu, la Ville souhaite en effet évaluer les progrès réalisés par l'ensemble de la collectivité montréalaise, en mettant en évidence les contributions des différents acteurs impliqués dans chacune des actions, ainsi que l'avancement et les retombées de celles-ci.

a) Action 1 : Agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires

La première action ciblée par le Plan vise d'abord à favoriser la concertation interservices et interarrondissements en vue d'asseoir un véritable **cadre de travail municipal en patrimoine**. La Ville de Montréal entend en effet se montrer exemplaire et performante en visant

l'amélioration des processus municipaux et la création d'un véritable savoir collectif au sein de son appareil administratif. Il apparaît en effet que les fonctionnaires de la ville centre et des arrondissements doivent être mieux outillés pour être en mesure d'intervenir de façon adéquate pour les sites d'intérêt patrimonial dont ils sont responsables. Les moyens concrets de mise en œuvre associés au développement de ce cadre de travail municipal comprennent la mise sur pied d'un mécanisme de partage des outils de connaissance et de gestion au sein de la Ville, l'élaboration de guides de bonnes pratiques en patrimoine et la mise en place d'une veille stratégique en patrimoine, qui pourrait par exemple prendre la forme d'un « observatoire du patrimoine ».

La Ville de Montréal pourra par ailleurs se montrer exemplaire en veillant à la mise en valeur des **biens municipaux**, qu'il s'agisse de bâtiments ou d'espaces publics d'intérêt patrimonial visés par la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) ou encore par un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Pour ce faire, le projet de Plan d'action vise la convergence de la contribution des différents acteurs, par exemple en maintenant à jour le répertoire des bâtiments municipaux et en y intégrant les caractéristiques patrimoniales, en définissant des normes liées à la protection des éléments patrimoniaux à intégrer aux devis et aux directives de la Ville, en mettant en place une communauté de pratique afin de partager les expériences des différents acteurs, et enfin, en autorisant et en encadrant l'occupation temporaire des bâtiments municipaux afin d'assurer leur entretien.

L'intégration du **patrimoine archéologique** comme élément distinctif et contributif dans la conception des projets de construction, d'aménagement des espaces publics et de restauration de bâtiments d'intérêt patrimonial constitue le troisième objectif associé à cette première action. Il est notamment question, entre autres moyens de mise en œuvre, d'explorer les pistes de financement permettant de répondre aux impératifs d'entretien des vestiges archéologique et d'harmoniser les exigences de la Ville et celles de la LPC en matière de planification et de réalisation des interventions archéologiques.

b) Action 2 : Assurer la mise en valeur du patrimoine modeste

Dans l'état actuel des choses, la **mise en valeur des bâtiments privés patrimoniaux** ne peut bénéficier de subventions que dans la mesure où les bâtiments visés sont situés dans un secteur protégé ou jouissent eux-mêmes d'un statut reconnu. Par la seconde action du projet de Plan, la Ville souhaite lever les obstacles financiers et réglementaires qui se posent pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. La présence conjuguée de bâtiments et de lieux de dimensions modestes contribue en effet à l'identité urbaine et au caractère distinctif des quartiers montréalais. En ce sens, et conformément aux grandes orientations de la Politique du patrimoine, il apparaît aujourd'hui urgent de révéler et de protéger ce patrimoine modeste.

Pour réaliser cet objectif, le projet de Plan d'action propose divers moyens de mise en œuvre tels que la mise en place d'un programme de subvention pour les travaux de restauration assujettis à l'application d'un PIIA et situés dans un secteur de valeur exceptionnelle ainsi que l'intégration ou la reconduction des dispositions qui favorisent le maintien ou le retour de certaines composantes d'origine des bâtiments patrimoniaux dans le cadre de la révision du Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018). De même, on envisage d'explorer l'applicabilité de mesures spécifiques, dont les transferts des droits de développement dans les secteurs de densification.

Il est également question, par cette deuxième action, de répondre aux problèmes posés par le **manque d'entretien et l'inoccupation** de bâtiments, perçus comme très préoccupants dans le contexte actuel. Le développement de **mesures réglementaires, financières et fiscales adaptées**, qu'elles soient dissuasives ou incitatives, est l'un de moyen de mise en œuvre projeté pour faire face aux risques associés aux cas de vacance ou de négligence de la part de propriétaires privés de bâtiments patrimoniaux.

Par ailleurs, les experts et citoyens seront inclus dans les processus de recherche de solutions et d'approches novatrices afin d'améliorer la prise en charge de situations complexes où les éléments patrimoniaux sont à risque. Plus concrètement, le Plan d'action propose à ce titre de mettre en place une plateforme de partage de la connaissance visant cet objectif et de prendre connaissance de l'expérience étrangère concernant les usages transitoires et leur possible transposition au contexte montréalais.

Cette recherche de solution, en contexte de rareté des ressources, doit en outre passer par l'étude de nouvelles pistes pour développer un « financement alternatif montréalais ». La Ville de Montréal travaille aussi à la mise en place d'un **répertoire de vulnérabilité**, outil qui identifie les immeubles qui sont vacants, dont l'entretien est déficient ou qui sont jugés « vulnérables »⁴, en vue d'une action palliative. Lorsque complété, ce répertoire sera maintenu à jour et partagé. Il pourra également être bonifié par la contribution de partenaires (par exemple les gouvernements du Québec et du Canada). La Ville entend se servir de cet outil pour faire des recommandations quant aux actions à entreprendre, développer une méthodologie pour mieux intervenir sur les bâtiments identifiés et cibler les interventions prioritaires.

c) Action 3 : Soutenir la requalification d'ensembles identitaires

Les institutions publiques à valeur patrimoniale feront aussi l'objet d'une attention accrue de la part de la Ville de Montréal au cours des cinq prochaines années. La troisième action du projet de Plan vise effectivement d'abord la reconversion ou la mise en valeur des **grands ensembles institutionnels** à caractère identitaire significatif, notamment dans le domaine hospitalier et scolaire. Jouant son rôle de leader, l'administration municipale entend ici orienter et contribuer à la recherche de solutions ciblées qui redonneront un sens et une vocation nouvelle à ces divers lieux collectifs.

En collaboration avec ses principaux partenaires publics, privés et associatifs, elle pourra ainsi documenter l'état de la situation de tels grands ensembles, mettre en place un cadre partagé favorisant la saisie d'opportunités de mise en valeur de ceux qui sont vacants, prévoir une procédure pour accompagner les propriétaires dans l'élaboration des conditions de vente de leurs biens patrimoniaux et réaliser une évaluation patrimoniale visant à encadrer les interventions projetées, tel que prescrit par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

La perte de vocation prévisible d'un nombre croissant de lieux de culte dans les années à venir commande tout autant une action immédiate. Ainsi, le Plan d'action prévoit la mise en place d'un cadre de collaboration du même ordre pour mobiliser les acteurs du milieu et soutenir la mise en valeur du **patrimoine religieux** sur le territoire de la Ville de Montréal. Concrètement, les principaux moyens de mise en œuvre envisagés à cette fin sont les suivants : étendre la démarche de plan de conservation des églises à tous les arrondissements, rencontrer les

⁴ Évaluation réalisée en fonction des facteurs suivants : (1) une valeur de terrain qui excède de manière significative la valeur du bâtiment; (2) un écart entre les caractéristiques de l'immeuble et les paramètres réglementaires établis au zonage et au Plan d'urbanisme et (3) un marché immobilier vigoureux.

principales autorités religieuses et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain afin d'établir les bases d'un dialogue continu, soutenir les initiatives citoyennes en vue de développer des projets de protection et de mise en valeur de ce patrimoine, rassembler et partager les données sur le patrimoine religieux, encourager l'ouverture des lieux de culte au public, etc.

Au chapitre du patrimoine religieux et considérant son caractère hautement significatif pour les Montréalais, la mise en valeur de **l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph**, dont la Ville a fait l'acquisition en juin 2016, fait enfin l'objet d'un objectif spécifique associé à cette troisième action. Tel qu'indiqué dans le projet de Plan d'action, la Ville de Montréal joue exceptionnellement le rôle de promoteur pour ce projet qualifié « d'entrepreneurship urbain ». Dans les prochaines années, elle travaillera à la mise en place d'un modèle de gouvernance et d'un partenariat *ad hoc* avec les acteurs ciblés ainsi que les parties prenantes de la société civile afin de déterminer les vocations souhaitées sur le site, dans le respect de l'esprit du lieu, et de définir les contours du projet de requalification qui sera mis en œuvre.

d) Action 4 : Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance

La quatrième et dernière action contenue dans le projet de Plan soumis à la consultation consiste quant à elle à diffuser la connaissance et à encourager la reconnaissance en patrimoine à Montréal. Sur le plan de la connaissance, le projet actualise les orientations de la Politique du patrimoine en prenant acte de la nouvelle donne créée par l'évolution numérique des dix dernières années. Le développement d'un savoir collectif qui est visé, et qui doit émaner de la Ville ainsi que des citoyens, experts et organismes concernés en vue de l'appropriation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine montréalais ne peut plus, en effet, se passer des **outils numérique** désormais à la portée de tous.

En cohérence avec la Politique de données ouvertes de la Ville et les priorités associées au déploiement de *Montréal ville intelligente et numérique*, le partage de l'information sera entre autres stimulé par le développement de plateformes numériques évolutives et participatives diffusant des données au sujet des sites et immeubles d'intérêt patrimonial sur le territoire montréalais ainsi que les études, inventaires et énoncés de l'intérêt patrimonial réalisés par la Ville. De même, la Ville se donne pour mission, à travers ce Plan d'action, d'encourager le développement de contenus de qualité relatifs au patrimoine sur différents supports numériques ainsi que d'améliorer l'interactivité et la contribution du public dans la constitution des connaissances sur le patrimoine.

D'autre part, trois objectifs associés à cette quatrième action portent sur la reconnaissance. Premièrement, il est proposé de mettre en place un **cadre municipal d'intervention en commémoration**, tant de personnes, thèmes, anniversaires ou usages disparus (patrimoine immatériel) que de lieux à valeur patrimoniale et historique. Ce cadre prendra forme grâce à la constitution d'un comité conseil habilité à réfléchir sur la commémoration dans un contexte municipal et à évaluer les demandes reçues, à l'association d'un budget à la réalisation des actions de commémoration, à l'établissement de lignes directrices relatives aux responsabilités des services centraux et des arrondissements en matière de commémoration et au cheminement des dossiers dans l'appareil municipal, à la diversification des moyens de commémoration préconisés par la Ville, etc.

Dans un deuxième temps, les actions visant à améliorer **visibilité des femmes dans la toponymie montréalaise** seront poursuivies par l'attribution prioritaire de noms de femmes ou

de dénomination associées à l'histoire des femmes aux lieux publics via l'utilisation de la banque *Toponym'Elles* récemment constituée par la Ville. Cette banque doit être enrichie de manière continue et faire l'objet d'une diffusion dynamique auprès des arrondissements et du public, dans le respect du patrimoine toponymique montréalais. Le projet de Plan d'action suggère également d'adopter une déclaration en ce sens et de produire des publications traditionnelles ou électroniques afin de faire connaître la toponymie féminine de Montréal.

Finalement, les efforts de reconnaissance porteront sur **la célébration du patrimoine et la reconnaissance des actions exemplaires** afin de stimuler l'intérêt des Montréalais pour les différentes formes de patrimoine. Ce sera fait notamment à travers le renouvellement de l'événement de l'*Opération patrimoine !* (auparavant nommée *Opération patrimoine architectural de Montréal*), qui a récemment célébré son 25^e anniversaire et qui revient sous une forme actualisée au printemps et à l'automne 2017.

Les quatre actions ici décrites constituent le cœur du projet de Plan d'action soumis à la consultation publique. Cependant, en fonction de la démarche de mise en action qui y est aussi proposée et qui se veut évolutive, il importe de noter que le suivi et le monitoring qui seront opérés tout au cours de la période de mise en œuvre grâce aux indicateurs de performance pourront donner lieu à des ajustements, voire au développement de nouvelles actions si nécessaire.

3- COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES : L'analyse de la Commission

Au terme de la période d'audition des mémoires des citoyens et organismes interpellés par la préservation et la mise en valeur du patrimoine à Montréal, la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports s'est réunie afin d'étudier attentivement chacune des observations qui lui ont été soumises. À travers cette analyse, elle a cherché à dégager les recommandations récurrentes qui, par leur pertinence, permettraient de bonifier le projet de Plan d'action et d'en solidifier encore davantage l'ancrage dans la réalité montréalaise.

Les résultats de cette analyse sont présentés ci-après. La démarche de mise en action que la Ville de Montréal retient pour orienter ses interventions en patrimoine au cours des cinq prochaines années a dans un premier temps été évaluée à l'aune des commentaires des participants à la consultation. Dans un deuxième temps, une attention toute particulière a été accordée aux propositions de mesures concrètes que la Ville peut déployer afin de répondre aux défis les plus pressants qui se posent dans ce domaine.

3.1 – Les défis contemporains et l'importance de renouveler l'action en patrimoine

Annoncée par la publication du projet de Plan d'action, l'intention de la Ville de Montréal d'actualiser son approche quant à la protection et à la mise en valeur du patrimoine a d'abord été saluée de toutes parts tout au cours de la consultation publique. Quels que soient leur affiliation ou leur milieu d'appartenance, tous les intervenants ont en effet reconnu l'importance que l'administration se fixe de nouveaux objectifs, concrets et ambitieux, afin de poursuivre les chantiers amorcés depuis l'adoption de la Politique du patrimoine de 2005, en prenant bien soin de les adapter aux enjeux particuliers qui se posent dans le contexte actuel.

Une autre évidence est apparue à la Commission au cours de la réalisation de ce mandat : les Montréalais sont fiers de leur patrimoine, matériel et immatériel, modeste et monumental,

moderne, institutionnel, religieux, industriel, naturel et paysager... Sa mise en valeur est non seulement au cœur des préoccupations d'acteurs de tous les milieux, mais également l'un des éléments essentiels de ce qui fonde aujourd'hui « l'identité urbaine montréalaise » dans laquelle la Ville cherche à ancrer ses interventions.

En ce sens, comme certains l'ont souligné, le contexte actuel est favorable à la poursuite d'avancées importantes quant à la protection du patrimoine montréalais sous toutes ses formes. Cependant, nombreux sont les intervenants qui ont reconnu du même souffle que les défis sont à la hauteur de la richesse de ce patrimoine, particulièrement lorsqu'il s'agit de procéder à des interventions de protection et de mise en valeur sur le terrain, au quotidien. Si des éléments importants du patrimoine montréalais, reconnus comme tels par la Politique de 2005, n'ont pas été inclus dans les quatre actions proposées dans le projet de Plan, ce que certains participants à la consultation ont déploré, la majorité a admis l'intérêt de désigner des domaines d'intervention prioritaires, et d'y consacrer une attention immédiate.

À cet égard, les participants ont aussi majoritairement signifié à la Commission la pertinence des enjeux qui font l'objet d'engagements concrets de la Ville à travers le projet : entretien et innocupation, réaffectation du domaine institutionnel patrimonial, innovation en matière de financement et de fiscalité, patrimoine religieux, participation citoyenne, etc. Ce constat n'est évidemment pas étranger à la démarche d'élaboration du projet, qui est le fruit d'une concertation élargie auprès d'intervenants désignés, internes et externes à l'administration municipale. Plusieurs ont félicité la Division du patrimoine d'avoir coordonné une réflexion collective en amont de la rédaction du projet de Plan d'action et de le soumettre ensuite à la consultation publique, en aval du processus. Une telle approche collaborative fait selon eux définitivement partie des conditions gagnantes qui permettront d'optimiser les retombées des interventions à venir pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine à Montréal.

Alors que la Politique du patrimoine donnait une définition inclusive et élargie du patrimoine, plaçant Montréal à l'avant-garde des pratiques dans le domaine, l'approche transversale privilégiée dans le Plan d'action a été considérée comme tout à fait adaptée au contexte actuel. Tout en saluant la recherche de pistes de solution qui font appel aux expertises des domaines du design, de la culture, du développement durable, du développement économique, du développement social et de l'urbanisme, plusieurs participants ont par ailleurs rappelé l'importance de revoir les modes de résolution des problèmes en patrimoine en tenant compte d'autres enjeux désormais incontournables tels l'accessibilité universelle ou l'adaptation aux changements climatiques.

3.2 – Concertation et responsabilité partagée : la Ville comme leader exemplaire et proactif

En se proposant d'assumer un rôle élargi au sein du système des acteurs internes et externes en patrimoine à Montréal, rôle qui « dépasse les actions traditionnelles qui lui incombent en vertu des diverses lois qui la régissent »⁵, la Ville satisfait clairement aux attentes du milieu. Il est en effet ressorti au cours de la consultation que tout en ayant une responsabilité très grande dans la mise en valeur du patrimoine, l'administration ne peut agir seule et se doit de mobiliser la communauté des parties prenantes autour d'actions concrètes.

Cette démarche collective s'inscrit d'ailleurs en toile de fond de l'ensemble du Plan d'action, l'atteinte de chacun des objectifs ciblés relevant à la fois des instances responsables à la Ville

⁵ Ville de Montréal, *Projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 – S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*, op.cit., p. 10.

et de leurs partenaires. À cet effet, et afin de s'assurer que ces partenaires se sentent directement interpellés, plusieurs ont recommandé que le Plan d'action associe autant que possible les moyens concrets de mise en œuvre aux acteurs qui seront appelés à s'impliquer dans chacun des cas.

D'ailleurs, au-delà des actions individuelles des uns et des autres, la proposition de veiller à une véritable *concertation* entre partenaires a été particulièrement bien accueillie. Dans un grand nombre de mémoires et d'opinions, on a en effet insisté sur l'importance que la Ville de Montréal s'implique comme facilitateur et catalyseur, et ce, sur divers plans : pour coordonner de manière proactive les démarches en vue de la requalification des grands ensembles institutionnels identitaires, pour soutenir les initiatives provenant des milieux concernés, pour mettre en marche des projets fédérateurs de mise en valeur de bâtiments du patrimoine modeste ou monumental, pour trouver des solutions innovantes aux problèmes ponctuels et structurels qui se posent dans le domaine, etc. De même, il ne fait pas de doute que l'administration peut et doit agir comme maître d'œuvre de la création d'une intelligence collective en patrimoine et qu'un partage de l'information optimal dépend en grande partie de son engagement à cet égard.

La Commission a toutefois été amenée à reconnaître que cette concertation ne devait pas se faire sans la contribution de certains acteurs clé qui jouent actuellement un rôle fondamental dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine à Montréal, mais qui n'ont pourtant pas été reconnus comme faisant partie de la communauté d'acteurs citée dans le projet de Plan d'action. Il s'agit, d'abord, du Conseil du patrimoine de Montréal, lequel, en tant qu'instance consultative de la Ville en patrimoine, possède des responsabilités précises définies par règlement quant à chacun des domaines ciblés par les quatre actions.

D'autre part, quelques intervenants sont venus rappeler que les artisans des métiers du patrimoine et de l'architecture, tout en étant indispensables à l'entretien et à la restauration des éléments patrimoniaux du cadre bâti montréalais, sont également les porteurs de savoir-faire traditionnels et d'un patrimoine intangible constitutif de l'identité urbaine montréalaise qui mérite considération. Ainsi, certaines recommandations de la Commission mettent de l'avant des mesures permettant d'accorder à la fois une reconnaissance et un soutien à cette catégorie d'acteurs et au patrimoine immatériel vivant qu'ils représentent et qui dépasse largement le cadre de la commémoration.

Enfin, le rôle stratégique que jouent les directions d'aménagement urbain et les comités consultatifs d'urbanisme au sein de l'appareil municipal a été mentionné à plusieurs reprises tout au cours de la consultation. Les membres de la Commission ont reconnu que ce rôle appelait l'inclusion explicite dans le Plan d'action de moyens de mise en œuvre visant le renforcement des capacités de ces instances. Le développement d'outils de connaissance et de gestion dédiés à la formation de leurs membres et adaptés au domaine du patrimoine serait par exemple ici tout indiqué.

3.3 – Transparence et démocratisation : le citoyen, premier partenaire du Plan d'action

En conformité avec les orientations contenues dans la Politique du patrimoine de 2005, le projet de Plan d'action aborde les défis associés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine en considérant non seulement le cadre bâti, mais aussi le rayonnement que les édifices patrimoniaux ont, au-delà de leur emprise, sur les milieux de vie. Il s'agit là d'une vision vivante

du patrimoine, qui tient compte de sa véritable contribution à la composition de l'identité urbaine de Montréal et dans laquelle la plupart des participants à la consultation se sont reconnus. Il s'agit également d'une vision qui implique de faire une place au citoyen dans l'orientation et la réalisation des interventions en patrimoine, ce que le Plan d'action reconnaît en considérant celui-ci comme « premier partenaire ».

Afin que le citoyen puisse « s'y retrouver » et « comprendre ce que fait la Ville pour résoudre les problèmes qu'il constate »⁶, plusieurs ont insisté sur le fait que l'administration municipale a un réel devoir de transparence, sous-entendu dans le Plan d'action, mais qui pourrait ressortir davantage par des mesures plus fortes. D'une part, en vue de la constitution d'un véritable « savoir collectif », le savoir et les connaissances portés par les citoyens relativement au patrimoine de leurs quartiers méritent d'être mis en valeur, partagés et diffusés via les outils que la Ville propose de créer ainsi que dans les divers mécanismes de planification et de concertation qui seront établis au cours des cinq prochaines années (notamment le répertoire de vulnérabilité prévu à l'action 2). D'autre part, les citoyens de tous horizons doivent être informés, intéressés et sensibilisés aux enjeux et à la valeur du patrimoine dans la ville, un élément que reconnaît le projet de Plan d'action à travers sa quatrième action et qui a été souligné à maintes reprises tout au cours de la consultation.

3.4 – Les mesures proposées

Tel qu'indiqué précédemment dans la description du projet de Plan d'action, chacune des quatre actions est assortie de moyens de mise en œuvre que la Ville de Montréal prend l'engagement de développer de manière concrète au cours des cinq prochaines années, soit en les menant elle-même à bien ou encore en en coordonnant le déploiement. Au total, tous ces moyens de mise en œuvre forment un programme très ambitieux pour une période de cinq ans, comme plusieurs intervenants ont tenu à le rappeler à la Commission. Une hiérarchisation permettant d'identifier quelles seraient les priorités parmi ces priorités pourrait faire en sorte de rendre la réalisation de ce programme plus réaliste, tout comme l'inclusion d'échéanciers associés à ces différents moyens de mise en œuvre.

a) Action 1 : Un cadre de travail municipal en interaction avec le milieu

Au sujet de l'action 1, les commissaires se sont intéressés, à l'invitation des participants, à la gouvernance montréalaise en patrimoine. Ils ont en effet entre autres retenu des observations qui leur ont été présentées que le cadre de travail municipal en patrimoine, pour être efficace, devait absolument demeurer en relation étroite et constante avec l'écosystème du patrimoine extérieur à la Ville. Ainsi, ils ont accueilli favorablement les propositions portant sur la création d'une table de concertation dédiée, à l'image de celles existant à l'heure actuelle pour le Vieux-Montréal et le mont Royal, qui réunissent les parties prenantes venant de tous horizons. En plus de son implication à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires, la Ville pourrait exercer son leadership de manière très concrète via une telle instance, assurant la cohérence des multiples interventions qui ont cours un peu partout à l'échelle de la ville.

b) Action 2 : Le soutien à la mise en valeur du patrimoine privé

Les mesures proposées à l'action 2, puisqu'elles visent l'entretien et la mise en valeur des bâtiments *privés* patrimoniaux, témoignent tout particulièrement de la volonté de l'administration municipale d'agir comme catalyseur de ces interventions. À cet égard, c'est certainement le

⁶ *Ibid.*, p. 14.

financement des travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine privé, qu'il soit modeste ou non, qui représente la préoccupation la plus importante du milieu. En contexte de restriction budgétaire, le développement d'un véritable « financement alternatif montréalais » pourrait être assuré par la mise en œuvre de divers outils de financement ou mesures fiscales innovantes mentionnés en consultation. Jugeant plusieurs de ces mécanismes intéressants, la Commission a recommandé à la Division du patrimoine de s'adjoindre l'expertise d'autres services centraux afin d'en étudier la faisabilité.

Un certain nombre de participants ont à ce titre tenu à rappeler que pour donner les résultats attendus, toute mesure dissuasive ou incitative qui sera adoptée nécessitera elle-même un investissement de la part de la ville centre, de même qu'un suivi serré, en collaboration avec les arrondissements. En ce sens, la mise en œuvre du Plan d'action pourrait donner lieu à un renforcement des capacités de la Ville en matière de supervision des conditions de réalisation des projets impliquant des éléments patrimoniaux, une avancée largement souhaitée par les citoyens et organismes interpellés par ces enjeux.

Des propositions qui lui ont été soumises quant à la mise en valeur du patrimoine modeste, la Commission a également retenu celle portant sur l'intérêt de condenser dans certains secteurs pré-désignés les mesures d'appui à la sauvegarde de bâtiments à valeur patrimoniale. Plutôt que d'être visible çà et là un peu partout dans la ville, l'effort de préservation et de mise en valeur ainsi concentré pourrait avoir un plus grand impact sur l'identité des quartiers et inspirer le même type d'action ailleurs sur le territoire.

c) Action 3 : Agir en amont pour une reconversion durable des ensembles identitaires

L'importance de la planification en amont des interventions a aussi été relevée pour ce qui concerne l'action 3 du projet de Plan d'action visant la requalification d'ensembles identitaires. Pour plusieurs, il est en effet essentiel de dépasser la gestion au cas par cas et surtout, en urgence lorsqu'il s'agit de trouver de nouvelles vocations aux grands ensembles institutionnels, y compris les éléments significatifs du patrimoine religieux montréalais. L'exemple de l'Hôtel-Dieu, dont le déménagement est amorcé mais pour lequel aucun usage futur n'a encore été prévu, a été cité à quelques reprises dans les mémoires. Une gestion durable des bâtiments et des lieux patrimoniaux implique de développer tout autant dans ce cas une vision stratégique à long terme, permettant d'évaluer, d'une part, quels sont les éléments essentiels à préserver et, d'autre part, quels sont ceux de valeur moindre (sur le plan patrimonial, architectural, historique ou symbolique), qui pourraient disparaître afin que la Ville puisse aussi à certains égards se renouveler.

De plus, la Commission a été amenée à reconnaître, à l'invitation d'une majorité de participants, que la gestion durable de ce patrimoine à valeur exceptionnelle peut être favorisée par le développement de projets à vocation sociale ou communautaire qui répondent aux besoins locaux. Quelques exemples de projets réussis de reconversion d'églises au bénéfice des collectivités voisines existent déjà à Montréal, et il est possible de s'en inspirer pour permettre à ces lieux de demeurer bien vivants. À cette fin, la Ville a été invitée à de multiples reprises tout au cours de la consultation à faire preuve de souplesse pour répondre aux importants défis que la réalisation de tels projets pose en termes de participation citoyenne, d'adaptation réglementaire et d'innovation financière.

Des mesures fiscales et réglementaires adaptées apparaissent d'ailleurs particulièrement nécessaires pour ce qui concerne la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux montréalais, dont la situation est appelée à changer de manière radicale à court terme. Parmi

toutes les propositions qui leur ont été soumises sur cette question, les membres de la Commission ont cherché à identifier, au cours de leurs délibérations, les pistes d'action les plus susceptibles de contribuer à lever les obstacles identifiés par ceux qui œuvrent pour la requalification des lieux de culte. La Commission a par ailleurs reconnu que, sans présenter la même urgence, le sort du patrimoine scolaire montréalais, dont l'état de vétusté demeure préoccupant, mériterait aussi de faire l'objet de mesures concrètes dans le cadre de ce Plan d'action.

d) Action 4 : Le développement d'un « savoir collectif montréalais » en patrimoine

À travers son action 4, l'administration municipale reconnaît finalement que la diffusion de la connaissance en patrimoine ainsi que l'encouragement à la reconnaissance ne peuvent plus obéir aujourd'hui aux mêmes logiques qu'il y a dix ans. Les mécanismes de communication et d'échange d'informations ont en effet à ce point changé ces dernières années que la construction d'un « savoir collectif » en patrimoine ne peut plus s'appuyer que sur des actions unidirectionnelles (de la Ville vers les citoyens ; des experts vers la Ville, etc.).

Si le développement de nouveaux outils numériques permettant le partage de la connaissance fait bel et bien partie des moyens de mise en œuvre considérés, il est ressorti de l'analyse des mémoires que la Ville doit également s'assurer que ces nouvelles plateformes évolutives puissent faire converger, dans une optique de transparence, tous les types d'informations pertinentes, qu'elle en soit ou non elle-même l'auteur ou le producteur. De manière similaire, l'appropriation du patrimoine matériel et immatériel montréalais par le grand public peut s'appuyer à la fois sur les initiatives de commémoration ou de célébration mises en œuvre par la Ville de Montréal et sur celles développées par les organismes locaux et les citoyens, au cœur des quartiers.

CONCLUSION

Au terme de ses travaux, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports tient à reconnaître la grande qualité des avis et opinions qui lui ont été présentés dans le cadre de cette consultation. Elle se réjouit tout particulièrement de la contribution de représentants issus de la plupart des milieux concernés, qui sont venus rappeler, par leur présence et par leurs observations, que « le patrimoine est [bel et bien] l'affaire de tous »⁷ à Montréal. Ce message est de bon augure pour la mise en œuvre du futur Plan d'action, les parties prenantes étant résolument prêtes à collaborer avec l'administration municipale pour mener à bien les importants chantiers ici envisagés.

Les recommandations qui suivent ont été rédigées dans la perspective de bonifier le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 afin que les réponses qu'il offre soient tout à fait adaptées aux diagnostics posés et aux aspirations portées par les citoyens ayant à cœur la conservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux qui fondent l'identité urbaine montréalaise.

⁷ *Ibid.*, p. 10.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

remercie les citoyens, professionnels et organismes ayant participé à l'examen public du projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise* par la présentation de commentaires, suggestions et recommandations.

La Commission remercie également les représentants de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire pour leur collaboration tout au cours du processus.

Au terme de ses travaux, et après analyse de la quarantaine d'avis reçus, la Commission soumet 24 recommandations au conseil municipal, lesquelles découlent des considérants suivants :

CONSIDÉRANT les orientations définies dans la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal adoptée en 2005 et les avancées importantes réalisées au cours des dix dernières années dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais, notamment grâce au développement d'outils de caractérisation, de protection et de diffusion;

CONSIDÉRANT l'opportunité, plus de dix ans après l'adoption de cette Politique, de renouveler les moyens permettant sa mise en œuvre par la définition de priorités d'action adaptées au contexte actuel et aux ressources disponibles;

CONSIDÉRANT l'accueil enthousiaste réservé à l'initiative d'élaboration d'un Plan d'action, la valeur de la démarche ouverte et évolutive retenue, et la reconnaissance générale de la pertinence des enjeux, de l'approche ainsi que des pratiques d'intervention et des moyens d'action proposés par la Ville de Montréal dans le projet soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, notamment en matière de citation de bâtiments, sites ou éléments du patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT que le patrimoine religieux montréalais constitue l'une des marques distinctives de la métropole en Amérique du Nord et que sa sauvegarde, menacée en raison des défis techniques que pose sa requalification et du manque de ressources financières de ses propriétaires actuels, est devenue urgente;

CONSIDÉRANT la fragilisation du patrimoine modeste dans de nombreux arrondissements soumis à une forte pression liée au développement immobilier et à la densification;

CONSIDÉRANT que l'occupation représente le meilleur moyen d'éviter la dégradation des bâtiments patrimoniaux et d'assurer leur conservation;

CONSIDÉRANT que la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais impliquent la contribution d'une variété d'acteurs en termes de vigie (citoyens, société civile, groupes de recherche), de responsabilité (propriétaires publics et privés), de réglementation et de soutien (ville centre, arrondissements, ministères et organismes provinciaux et fédéraux);

CONSIDÉRANT qu'en vue de mobiliser ces acteurs et de favoriser leur concertation, la Ville entend jouer un rôle de leader qu'elle seule peut assumer et qui dépasse les actions traditionnelles qui lui incombent en vertu des lois qui la régissent;

CONSIDÉRANT que la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal a mis de l'avant, de manière innovante, le devoir d'exemplarité de la Ville ainsi que sa responsabilité dans le développement de démarches de partenariat avec les acteurs concernés;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver un équilibre entre l'objectif d'assurer la mise en valeur du patrimoine montréalais et d'autres priorités définies dans les politiques et plans d'action municipaux, y compris l'accessibilité universelle, le développement durable, la lutte aux changements climatiques, le développement social et le développement économique;

La Commission recommande à l'Administration de :

Recommandations générales

- R-1** Adopter le projet de Plan d'action en patrimoine et prévoir les différents moyens, entre autres techniques et financiers, permettant la mise en œuvre des quatre actions proposées et leur suivi, tant par la ville centre que par les arrondissements.
- R-2** Hiérarchiser les priorités qui doivent être accordées aux différents moyens de mise en œuvre associés à chacune des quatre actions.
- R-3** Pour chacun des moyens de mise en œuvre proposés, identifier clairement les acteurs concernés (tant internes qu'externes à la Ville), les sources de financement potentielles (existantes et à venir (voir R-13)) ainsi que les échéanciers projetés.
- R-4** Ajouter des propositions d'actions permettant d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, dont la valeur doit être reconnue comme étant indépendante des éléments bâtis. Par exemple, prévoir le développement des énoncés de l'intérêt patrimonial appliqués aux paysages, milieux naturels ou cônes de vues vers des éléments bâtis ou paysagers emblématiques.
- R-5** Reconnaître le Conseil du patrimoine de Montréal comme un acteur incontournable de la mise en œuvre de ce Plan d'action. Son rôle en matière de veille stratégique, de sensibilisation sur les bonnes pratiques et d'élaboration d'outils de diffusion, devrait être pris en considération dans les actions proposées.
- R-6** Renommer l'action 2 « Assurer la mise en valeur du patrimoine *privé* » pour mieux refléter l'ensemble des éléments proposés (objectifs et moyens de mise en œuvre), lesquels vont au-delà de la protection du patrimoine modeste.

ACTION 1 : Agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires et faire preuve de leadership en matière de planification et de concertation

- R-7** Créer un mécanisme formel de concertation en vue de mettre à profit les savoirs et expertises des acteurs impliqués dans la protection et la mise en valeur du patrimoine à Montréal. La création d'une instance dédiée, à l'image des tables de concertation existant pour le Vieux-Montréal et le mont Royal, devrait être envisagée et le mandat, la composition et les responsabilités qui seraient confiés à une telle instance devraient être clairement définis.
- R-8** Partager et développer des outils de connaissance et de gestion qui seraient dédiés à la formation des représentants des directions d'aménagement urbain locales et des membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) afin de favoriser une meilleure prise en compte des considérations de patrimoine dans les processus décisionnels de ces instances.
- R-9** Reconnaître, par des mécanismes de consultation publique appropriés et par la création d'outils numériques en accès libre et ouverts à tous, le rôle que jouent la connaissance, l'expérience et le savoir citoyens dans la détermination de la valeur patrimoniale d'un site ou d'un bâtiment, particulièrement sur le plan symbolique.
- R-10** Considérer les artisans des métiers du patrimoine comme des acteurs à part entière de la mise en œuvre du Plan d'action :
- En collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), réviser les procédures d'appels d'offres pour l'entretien et la restauration de bâtiments municipaux patrimoniaux pour rendre obligatoire le recours à des artisans professionnels reconnus disposant des savoir-faire appropriés.
 - Encourager la pérennité des expertises requises à la préservation du patrimoine bâti, par exemple en diffusant le répertoire des artisans ayant obtenu le statut de professionnels en architecture et patrimoine par le Conseil des métiers d'art du Québec.
- R-11** Amorcer une démarche de réflexion sur l'intégration des principes d'accessibilité universelle dans les projets de requalification et de restauration de bâtiments patrimoniaux, et ce, à partir de fonds dédiés et en collaboration avec les experts du milieu.

ACTION 2 : Assurer la mise en valeur du patrimoine modeste

- R-12** En collaboration avec les arrondissements, mettre à jour les listes des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors valeur exceptionnelle, identifier les secteurs méritant une attention particulière et appuyer la mise en valeur et la restauration du patrimoine modeste dans ces secteurs, afin de favoriser l'émulation et de renforcer l'identité des quartiers concernés.

R-13 Établir des mécanismes de collaboration entre le Service de la mise en valeur du territoire, le Service du développement économique et le Service des finances afin d'identifier les nouveaux outils de financement les plus appropriés pour décourager la vacance et favoriser la préservation et un meilleur entretien des bâtiments patrimoniaux, particulièrement les bâtiments de patrimoine modeste cités.

Parmi les outils évoqués lors de la consultation, mentionnons la création de fiducies d'utilité sociale, les crédits de densité transférables, l'allégement ou l'étalement de taxes, les taxes sur la revente d'immeubles patrimoniaux ayant bénéficié de subventions et les taxes ou permis d'occupation à valeur exponentielle au fil des ans.

R-14 Envisager la formation d'un groupe de travail réunissant les parties prenantes internes et externes à la Ville dans l'objectif de développer ce « financement alternatif montréalais ».

ACTION 3 : Soutenir la requalification d'ensembles identitaires

R-15 Veiller, à titre de responsable, à une planification proactive et concertée de la gestion des bâtiments et ensembles institutionnels patrimoniaux à valeur identitaire dont la mise en vente ou l'abandon est prévu à moyen ou plus long terme.

Pour ce faire, identifier en amont des vocations possibles en vue de leur reconversion, faire une échelle de priorités et envisager des possibilités d'usages transitoires, et ce, en collaboration avec les principales parties prenantes (arrondissements, ministères, commissions scolaires, diocèses, congrégations et autres groupes religieux, milieu des affaires, organismes locaux, collèges et universités, Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Héritage Montréal).

R-16 Coordonner les processus de requalification des grands ensembles institutionnels en arrimant cette planification aux besoins des organismes locaux et en privilégiant les vocations sociales, culturelles et communautaires.

R-17 Développer des outils d'urbanisme adaptés à la requalification des lieux de culte :

- Permettre l'usage commercial en fonction complémentaire pour favoriser le maintien de l'usage communautaire de ces lieux.
- Faire preuve de flexibilité en rendant possible la subdivision ou le zonage mixte de certains terrains pour faciliter la requalification des éléments à valeur d'usage économique des lieux de culte tout en assurant la sauvegarde des éléments patrimoniaux qui n'ont pas de telle valeur (les clochers des églises par exemple).

R-18 Envisager, avec la collaboration du gouvernement du Québec, la création d'un fonds pour favoriser le réemploi des bâtiments du patrimoine religieux par des organisations à but non lucratif à vocation sociale, culturelle ou communautaire.

R-19 Proposer des moyens de mise en œuvre visant spécifiquement l'entretien, la préservation et la mise en valeur du patrimoine scolaire.

- R-20** Développer un encadrement urbanistique adapté et fondé sur une étude patrimoniale détaillée pour les sites patrimoniaux cités à valeur identitaire, à commencer par celui du Sault-au-Récollet.

ACTION 4 : Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance

- R-21** Adopter des principes et mettre en œuvre des pratiques de diffusion des connaissances relatives au patrimoine montréalais qui répondent à des standards élevés de transparence.

À cette fin, le partage de l'information et sa publicisation via des outils numériques et des portails de données ouvertes devraient concerner non seulement les études réalisées par et pour la Ville de Montréal, mais également les recherches et analyses d'intérêt collectif réalisées par les professionnels en patrimoine, les organismes, universités et institutions de recherche ainsi que le secteur privé.

- R-22** Soutenir le travail des organismes locaux qui mettent en valeur le patrimoine bâti et naturel des arrondissements montréalais par des initiatives telles que parcours déambulatoires, plaques commémoratives et autres projets de commémoration.

- R-23** Poursuivre les efforts de représentativité de la toponymie montréalaise en visant non seulement la reconnaissance de l'apport des femmes dans l'histoire de Montréal, mais également la reconnaissance de l'apport d'individus issus de la diversité ethnoculturelle et des nations autochtones.

- R-24** Valoriser les pratiques artisanales et les savoir-faire traditionnels desquels dépendent l'entretien et la restauration du patrimoine bâti montréalais ainsi que le maintien d'éléments constitutifs de l'identité urbaine montréalaise.

Et reconnaître, par des moyens d'action concrets, les dimensions vivantes et animées de ce patrimoine immatériel, au-delà de la commémoration.

Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres de la Commission lors de l'assemblée publique du 8 juin 2017.

Le présent rapport peut être consulté à l'adresse : www.ville.montreal.qc.ca/commissions

ANNEXE 1
RÉSOLUTION: CM17 0173



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 février 2017
Séance tenue le 20 février 2017

Résolution: CM17 0173

Adopter le projet de Plan d'action en patrimoine et confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de plan d'action

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0207;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- 2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de plan d'action.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1173643001
/pl

Denis CODERRE

Maire

(certifié conforme)

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 21 février 2017

ANNEXE 2

LISTE DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNÉS

Membres de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Mme Michèle D. Biron, présidente, conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent

Mme Christine Gosselin, vice-présidente, conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal

Mme Marie Cinq-Mars, mairesse, Outremont

Mme Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, Anjou

M. Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, Verdun

Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Giovanni Rapanà, conseiller de ville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville, Sud-Ouest

Responsables politiques

Mme Manon Gauthier, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme au comité exécutif

Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design au comité exécutif

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

M. Luc Gagnon, directeur, Service de la mise en valeur du territoire

M. Sylvain Ducas, directeur, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

Mme Nathalie Martin, chef de division, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire (*jusqu'en mars 2017*)

Mme Sonia Vibert, chef de division, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire (*à partir de mai 2017*)

Mme Mireille Soucy, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

Mme Élane Gauthier, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

Mme Liette Charland, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

Mme Françoise Caron, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

M. Claude Dauphinais, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

ANNEXE 3

LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 29 mars 2017

M. Dominique de Castelbajac, citoyen

Mme Christine de Castelbajac, citoyenne

Mme Monique Charpentier, co-représentante, Comité du patrimoine et du bon voisinage – avenue Hingston

M. Jean Côté, co-représentant, Comité du patrimoine et du bon voisinage – avenue Hingston

M. Ron Rayside, architecte et associé principal, Rayside Labossière

Mme Ioanna Avanit, représentante, Vivre à Montréal

M. Victor Balsis, représentant, Amis du courant Sainte-Marie

M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal

M. Mehdi Ghafouri, membre du Comité aménagement et concertation, Les Amis de la montagne (et architecte du patrimoine et enseignant, Collège Vanier)

M. André Lavallée, citoyen

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 1^{er} mai 2017, 13 h 30

M. Robert Turgeon, directeur général et **M. Dinu Bumbaru**, directeur des politiques, Héritage Montréal

Rév. Josée Lemoine, prêtre, Diocèse de Montréal de l'Église anglicane du Canada

M. Réjean Charbonneau, directeur, Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et coordonnateur, Regroupement des sociétés et ateliers d'histoire de l'Est de Montréal, **M. Claude Belzil**, conservateur, Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et **M. Hubert Lewis**, administrateur, Société historique de Rivière-des-Prairies

M. Laurier Lacroix, secrétaire général, Académie des lettres du Québec

Mme Mardjane Amin, coordinatrice, **M. Mathieu Collette**, artisan-forgeron et fondateur, **M. Frédéric Bastarache Ouellet**, secrétaire et **M. Pierre Wilson**, administrateur, Les Forges de Montréal

M. Michel Leblanc, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 4 mai 2017, 19 h

M. Martin Thivierge, directeur général, Conseil des métiers d'art du Québec

M. Jean-François Lachance, propriétaire fondateur, Atelier L'Établi

M. Victor Balsis et **M. Gaétan Auger**, représentants, Amis du courant Sainte-Marie

Mme France Vanlaethem, présidente, Docomomo Québec

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 9 mai 2017, 19 h

M. Robert Beaudry, président, Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide et **M. François Soucisse**, organisateur communautaire, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M. Pierre Chartrand, président et **M. Antoine Gauthier**, directeur général, Conseil québécois du patrimoine vivant

Mme Monique Charpentier, co-représentante, Comité du patrimoine et du bon voisinage – avenue Hingston

M. André Lavallée, citoyen

Mme Josette Michaud et **M. Pierre Beaupré**, architectes et fondateurs, Beaupré Michaud et Associés, Architectes

M. Daniel Trudeau, gérant et **Mme Mélissa Gareau**, administratrice, Syndicat de copropriété Communauté Milton Parc

M. Dominique de Castelbajac, citoyen

Mme Francine Lelièvre, directrice générale, Pointe-à-Callière – Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 11 mai 2017, 13 h 30

Mme Phyllis Lambert, directeur fondateur émérite, Centre canadien d'architecture

Mme Myriam Grondin, chef, Dossiers de protection du mont Royal et **M. Mehdi Ghafouri**, membre du Comité aménagement et concertation (et architecte du patrimoine et enseignant, Collège Vanier), Les Amis de la montagne

Mme Claudette Godley-Demers, présidente, Communauté Saint-Urbain et **M. Jean-Baptiste Dupré**, urbaniste et chargé de projet, Rayside Labossière

M. Ron Rayside, architecte et associé principal et **M. Jean-Baptiste Dupré**, urbaniste et chargé de projet, Rayside Labossière

Mme Monique Deslauriers, administratrice, Sault-au-Récollet / UNESCO

Mme Sophie Lanctôt, directrice générale et **Mme Anna Kwon**, architecte et consultante en accessibilité universelle, Société Logique

M. Jean-Pascal Beaudoin, coordonnateur de la charge de projets, Bâtir son quartier

M. Gabriel Deschambault, administrateur et **M. Robert Asca**, trésorier, Société d'histoire du Plateau-Mont-Royal

Mme Ioanna Avantis, représentante, Vivre à Montréal

Liste des citoyens et organismes ayant déposé un mémoire sans présentation verbale

M. Gilles Boulay, secrétaire, Association des amis du boulevard Gouin

M. Daniel Chartier, citoyen

M. Jamal El Moufti, citoyen

Mme Linda Gauthier, présidente, Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)

M. Peter Jacobs, président, Conseil du patrimoine de Montréal

Mme Monic Robillard, citoyenne représentant les Maisons Louis-et-Joseph-Richard

M. Nicolas Rochette, directeur général, Regroupement du conte au Québec

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 8 juin 2017, 17 h

M. Daniel Trudeau, gérant, Syndicat de copropriété Communauté Milton Parc

Mme Mélissa Gareau, administratrice, Syndicat de copropriété Communauté Milton Parc

Mme Christine de Castelbajac, citoyenne et représentante, Comité du patrimoine et du bon voisinage – avenue Hingston

Mme Monique Charpentier, co-représentante, Comité du patrimoine et du bon voisinage – avenue Hingston

Mme Anna Kwon, architecte et consultante en accessibilité universelle, Société Logique